



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0623 du 30/05/2017

Arrêté du 28 avril 2017

**ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 02/05/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



Arrêté portant radiation des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Sur la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur Frédéric BOULARD, matricule DGFIP n° 142357, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, en disponibilité pour convenances personnelles, est radié des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 2 mai 2017, date de sa démission.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 28 AVRIL 2017

POUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756